



ONET TECHNOLOGIES TI

36 BLD DE L'OCEAN
13258 MARSEILLE CEDEX 09

SIREN : 388035107 N° TVA : FR88388035107

POUR TOUT RENSEIGNEMENT S'ADRESSER A :

ZA LA PLAINE DES VAUX
6A, IMPASSE PIERRE LATECOERE
37500 CHINON

Tél. : 02.47.98.34.00

Onet-Technologies-formation@Onet.fr

STE : S0069 AGENCE : A3710
24130153537

IP - INTERIM PLACEMENT 4
200 ROUTE DE MARSEILLE
26200 MONTELMAR

N° CLIENT : 2295L N° ID. TVA : FR63789792835 REFERENCE : 2026-06-0009

LIBELLÉ	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	TVA	MONTANT
N/REF 26254751PS LIEU PIERRELATTE				
STAGIAIRE (S) JEROME BLAISE FORMATION SCN2 DUREE 28H00 DATE (S) DU 15 AU 18/06/2026	1.00	824.00	20.00	824.00
Déclaration d'existence 24130153537. Cette facture tient lieu de convention simplifiée - SIRET 388 035 107 00290 - APE 8559A.				

MONTANT HT. 1	TVA	MONTANT HT. 2	TVA	MONTANT HT. 3	TVA	TOTAL HORS TAXES
824.00	20.00					EUR 824.00

ÉCHÉANCE : 23/07/2026	Sur les Encaissements	TOTAL TVA
30 JOURS SANS ESCOMPTE		164.80
PAIEMENT PAR VIREMENT		TOTAL A PAYER
COORDONNEES BANCAIRES : FR76 1131 5000 0108 0097 6762 319 CEPAFRPP131		EUR 988.80

Pour les contrats soumis à l'article L441-10 du Code de commerce à défaut de règlement à l'échéance toute somme impayée se verra majorée de plein droit d'une pénalité de retard égale à 15% ou à trois fois le taux d'intérêt légal si cette pénalité s'avère supérieure, et d'une indemnité forfaitaire minimum pour frais de recouvrement de 40 euros.

Vous pouvez adresser le détail de vos virements sur avis-virement@onet.fr

ONET TECHNOLOGIES

10 – PRIX PAIEMENT

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES

.....

10.4 Exigibilité - déchéance du terme - pénalités : le Client s'interdit de procéder à une compensation de règlement entre les sommes qui pourraient lui être dues par le Prestataire et la facturation de ce dernier. En tout état de cause, les paiements reçus par le Prestataire s'imputent par priorité sur les intérêts du capital, sur les pénalités, et sur les prestations les plus anciennes faites par le Prestataire au profit du Client. Toute facture impayée, en tout ou partie, pourra entraîner la suspension sans préavis des prestations. A défaut de règlement à l'échéance, toute somme restant due se verra majorée de plein droit d'une pénalité de retard égale à 15 % ou à trois fois le taux d'intérêt légal si cette pénalité s'avère supérieure et d'une indemnité forfaitaire minimum pour frais de recouvrement de 40 euros. Les pénalités de retard seront calculées sur le montant toutes taxes comprises de la somme restant due et seront décomptées *pro rata temporis* du jour de l'échéance convenue à la date du règlement du principal. Ces pénalités ne constituent pas une renonciation du Prestataire à réclamer une réparation intégrale du préjudice subi. Le défaut de paiement d'une somme à l'échéance entraîne de plein droit la déchéance du terme pour tous les montants restants dus au terme de tous les contrats en cours avec le Client. Si le Client ne présente pas à la date d'exécution de la Prestation les mêmes garanties financières dont il disposait à la date de la commande, le Prestataire pourra subordonner l'exécution de sa prestation ou la poursuite de tout ou partie des contrats en cours à la constitution de garanties à son profit (telle par exemple qu'une caution solidaire) en le faisant savoir au client par simple lettre recommandée.

17 - RESILIATION

17.1 En cas de manquement du Client à l'un quelconque de ses engagements et obligations contractuels, chacun d'entre eux étant jugé essentiel, y compris à défaut de règlement d'une ou plusieurs factures, le Contrat pourra être résilié par le Prestataire à l'expiration d'un délai de huit jours suivant mise en demeure infructueuse signifiée par lettre recommandée avec avis de réception. La résiliation du Contrat pourra être prononcée dans les mêmes formes et délais en cas de suspension du Contrat supérieur à deux mois comme plus généralement en cas de manquement par le Client à l'un quelconque des termes des présentes, chacun d'entre eux étant jugé essentiel.

17.2 La résiliation anticipée du Contrat prise en application d'une inexécution du Client obligera ce dernier à régler au Prestataire, sans préjudice de toute autre demande de dommages et intérêts, une indemnité dont les Parties conviendront, sans qu'elle puisse être inférieure à 10% (dix pour cent) du montant des prestations restant à réaliser au titre du Contrat.

17.3 Cas des contrats avec reprise du personnel : si la résiliation ou la non reconduction du Contrat pour quelle que cause que ce soit n'est pas suivie de l'attribution des prestations à une autre entreprise prestataire ou si la nouvelle entreprise prestataire n'est pas soumise aux dispositions conventionnelles du Prestataire prévoyant le transfert et la continuité des contrats de travail des salariés affectés à la prestation ou si les dispositions de l'article L 1224-1 du code du travail ne trouvent pas application, le client s'engage à assurer lui-même la continuité des contrats de travail des salariés ou à l'imposer à la nouvelle entreprise prestataire. Tout non-respect par le Client non justifié par un refus des salariés, exposera celui-ci à verser au Prestataire le montant des indemnités de licenciement dues aux dits salariés, majorées le cas échéant des indemnités de préavis, lorsque ce dernier n'aura pu être effectué.

20 - REGLEMENT DES LITIGES - ATTRIBUTION DE COMPETENCE :

POUR TOUTES LES CONTESTATIONS RELATIVES A LA VALIDITE, L'EXECUTION OU A L'INTERPRETATION DU PRESENT CONTRAT, LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE MARSEILLE SERA SEUL COMPETENT, MEME EN CAS DE REFERE.

En cas de défaut de règlement, le Prestataire se réserve la possibilité, par dérogation expresse à ce qui précède, de recouvrer les sommes en cause par voie d'injonction de payer par devant le Tribunal du domicile du siège du Client.

3720J88879



CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Session n° 26254751PS

Page 1 sur 2

Votre Interlocuteur

ONET TECHNOLOGIES TI - Centre de Formation

SIRET : 388 035 107 00290 - N°activité : 2413015337

Manon MOURMES

☎ 04 75 92 30 30

IP - INTERIM PLACEMENT 4

Madame GENERIQUE ADRESSE

162 AVENUE KENNEDY

30130 - PONT SAINT ESPRIT

229SL

Intitulé : Initial Savoir Commun du Nucléaire de niveau 2 (SCN2) - Option RN
 Durée : 4.00 jour(s), soit 28:00 heures
 Dates : Du 15/06/2026 au 18/06/2026
 Horaires : Début 1^{er} jour : 8:00 h
 Fin dernier jour : 16:00 h
 Lieu : PIERRELATTE (26)

Intitulé de la prestation	Type de tarification	Coût unitaire HT	Quantité	Coût global HT
Formation Inter	Forfait/Pers.	824,00 €	1.00	824,00 €
Montant total HT				824,00 €
Montant total TVA 20%				164,80 €
Montant total TTC				988,80 €

L'inscription ne sera définitive qu'à réception de ce document dûment complété et signé, accompagné des prérequis.

Important :

1. Maîtrise de la langue d'enseignement : Français lu, écrit, parlé
2. Avoir réalisé trois interventions distinctes en CNPE en tant qu'intervenant habilité HN1
3. Être en possession d'un certificat de stage SCN Niveau 1 datant de moins de 4 ans
4. Être en possession d'un certificat de stage CSQ datant de moins de 4 ans

JEROME BLAISE

21/03/1986

Si vous avez des besoins d'aménagements spéciaux dû à une gêne, un handicap temporaire ou permanent merci de nous le signaler.

Pour IP - INTERIM PLACEMENT 4

Prénom, Nom, Fonction : Cassandre Dumont chargée

Fait le 09/06/2026 à Pont Saint Esprit

Pour ONET TECHNOLOGIES TI désignée ci-après Onet Technologies Formation

Anne-Laure MINAND - Responsable formation

Fait le 09/06/2026 à PIERRELATTE

ONET TECHNOLOGIES TI
Centre de Formation

Etablissement Secondaire inscrit au RCS de TOURS

017 rue Louis BLAISE

26700 PIERRELATTE

Capital de 2 000 000 €

SIRET : 388 035 107 00290 - APE 8559A

Tél : 04 75 92 30 30 - Fax : 04 75 92 30 35

Intérim Qualité

162, avenue Kennedy

30130 Pont-Saint-Esprit

SARL au capital de 100 000 € RCS 789 792 825

Renseignements complémentaires pour la facturation :

Numéro de commande, d'accord ou de prise en charge : 2026-06-0009

Si la facturation n'est pas à adresser au commanditaire en en-tête de la confirmation d'inscription :

Société ou Organisme :

Adresse :

Complément d'adresse :

Code Postal : Ville :

ONET TECHNOLOGIES TI

A 3710 BIN 030 ind A

S.A.S. au capital de 2 000 000 euros - 388 035 107 RCS MARSEILLE
 SIÈGE SOCIAL : 36, boulevard de l'Océan - CS 20280 - 13258 MARSEILLE Cedex 09 - FRANCE
 Tél. : +33 (0)4 91 29 18 10 - EMAIL : onet-technologies-TI@onet.fr - www.groupeonet.com

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Articles L. 6353-1 et L.6353-2 du Code du travail

Session n° 26254751PS

Entre les soussignés,

IP - INTERIM PLACEMENT 4 162 AVENUE KENNEDY 30130 - PONT SAINT ESPRIT	ONET TECHNOLOGIES TI Formation ZA La Plaine des Vaux – 6A Impasse Pierre Latécoère 37500 Chinon
Code NAF :	Code NAF : 85.59A
SIRET : 789 792 835 00041	Siret n° 38803510700290 Déclaration d'Activité enregistrée sous le n° 24130153537 auprès du préfet de la région Centre-Val de Loire

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

ONET TECHNOLOGIES TI s'engage à délivrer une prestation de formation de qualité, conformément au décret n°2015-790 du 30 juin 2015. A ce titre, ONET TECHNOLOGIES TI adhère à la charte qualité d'AGEFOS PME qui est disponible à l'adresse : www.agefos-pme.com.

Article 1 - Objet de la Convention

En exécution de la présente convention, ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation s'engage à organiser l'action de formation suivante :

Intitulé de l'action de formation :	Initial Savoir Commun du Nucléaire de niveau 2 (SCN2) - Option RN
Type d'action de formation (article L.6313-1 du Code du travail) :	
Date de la session :	du 15/06/2026 au 18/06/2026
Durée :	4.00 jour(s), 28:00 heures
Lieu de la formation :	PIERRELATTE (Drôme)
Programme et méthodes :	voir fiche descriptive en annexe
Format de réalisation :	Présentiel

Article 2 – Effectif formé

ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation accueillera la (les) personne(s) suivante(s) :

JEROME BLAISE

Article 3 - Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'entreprise s'acquittera de :

Intitulé de l'action de formation	Montant forfaitaire HT	Montant forfaitaire TTC	Nombre de stagiaires	Montant forfaitaire TTC global	Taux de prise en charge
Formation Inter	Forfait/Pers.	824,00 €	1.00	824,00 €	20 %
Coût total HT		824,00 €			
Montant Total TVA		164,80 €			
Coût total TTC		988,80 €			

Article 4 – Modalités de règlement

Les factures seront établies à l'issue de la formation par l'organisme de formation ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation, accompagnées des feuilles d'émargement dûment signées par les stagiaires (signature le matin et signature l'après-midi) et le formateur ainsi que tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

Dans le cadre d'une subrogation de paiement de la prestation à l'OPCO, IP - INTERIM PLACEMENT 4 transmet à ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation le numéro et l'avis d'accord de prise en charge avant le début de la prestation.

Dans le cas où l'OPCO ne prendrait pas en charge le montant, ou que l'accord de prise en charge ne nous serait pas adressé avant le début de l'action, les montants dus et les frais associés, seront intégralement facturés à IP - INTERIM PLACEMENT 4.

Les modalités de règlement sont définies contractuellement et peuvent varier en fonction de l'accord conclu entre les parties.

Dans tous les cas, les conditions retenues sont expressément mentionnées dans le contrat ou le bon de commande, et s'imposent aux deux parties dès lors qu'elles ont été acceptées.

Article 5 – Résiliation de la convention

En cas de dédit par l'entreprise à moins de 10 jours francs avant le début de l'action mentionnée dans l'article 1, ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation pourra retenir sur le coût total, les sommes qu'il aura engagées pour la réalisation de ladite action.

Dans tous les cas, les modalités retenues sont indiquées dans le contrat ou la commande et s'imposent aux deux parties dès leur acceptation.

Article 6 - Différends éventuels

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Marseille sera seul compétent pour régler le litige.

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'Article 1.

Fait en double exemplaire, à CHINON, le 13 mai 2026.

Pour le client Nom du représentant légal ou signataire dûment habilité Date – Cachet – signature GROUPE IP 230 Rue du Port du Commerce 13290 AIX EN PROVENCE N° de TVA intracommunautaire : FR 13 035 490 10 SIRET : 035 490 10 0002	Pour ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation Anne-Laure MINAND - Responsable Formation ONET TECHNOLOGIES TI Centre de Formation Etablissement Secondaire Agréé au RCS de FOURS 217 rue Louis XI 26700 SÉLIGNEY N° de TVA intracommunautaire : FR 26 035 000 000 SIRET : 035 107 03290 - APE 8559A Tél : 04 75 92 30 30 - Fax : 04 75 92 30 35
---	--

Un exemplaire de cette convention dûment signée et revêtue du cachet de l'entreprise est à nous adresser par courrier à l'adresse suivante :

6A, Impasse Pierre Latécoère – ZA La Plaine des Vaux – 37500 CHINON

Date d'émission du bon de commande : Le 13/05/2026

Le donneur d'ordre	Pont-Saint-Esprit 162 Avenue KENNEDY 30130 Pont-Saint-Esprit N° Téléphone : 0475500500 N° SIRET : 78979283500041		
Adresse de facturation	Identique à celle du donneur d'ordre		
Intitulé de la formation	SCN 2 Savoir Commun du Nucléaire + CSQ Complément Sureté Qualité		
Organisme de formation	ONET FORMATION - ONET TECHNOLOGIES TI PIERRELATTE 26700 PIERRELATTE		
Dates de la formation	Début : Le 15/06/2026 - Fin : Le 18/06/2026		
Participant(s)	● Jerome BLAISE		
THEMES	Coût unitaire	Quantité	Coût Total (€ HT)
SCN 2 Savoir Commun du Nucléaire + CSQ Complément Sureté Qualité	824.00 € ht	1	824.00 € ht
TOTAUX	TOTAL HT 824.00 € ht	TVA 164.80 €	TOTAL TTC 988.80 €

Pour le Donneur d'ordre, Groupe IP
 Mathilde Mouton Cartaz

Pour L'Organisme de Formation

GROUPE IP
 230 Rue Pierre Dubert
 13290 AIX EN PROVENCE
 N° de contact : 04 75 50 05 00
 1308 AIX 512 8 19 202

FEUILLE D'ÉMARGEMENT STAGIAIRE

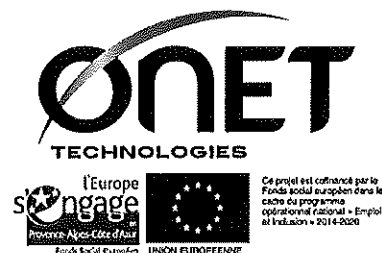
REF.: A 3710 FCO 040 IND B

N° de session : 26254751PS

Lieu de réalisation : ONET
TECHNOLOGIES TI - Antenne de
Pierrelatte

Intitulé de la formation : Initial
Savoir Commun du Nucléaire de
niveau 2 (SCN2) - Option RN

Durée 28 heures



Nom : **BLAISE**

Prénom : **JEROME**

Né(e) le : **21/03/1986**

A : /

Adresse personnelle :

Code postal :

Ville :

Téléphone : /

E-mail :

Entreprise : **INTERIM QUALITE PONT**

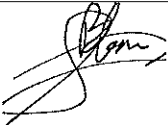
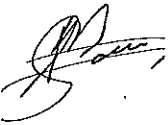
Agence de : /

Par ma signature, j'atteste avoir suivi la formation ci-dessus nommée.

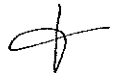
Par ma signature, je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Par ma signature, je reconnais avoir été informé que je serai filmé sur Chantier-École.

Jour	Début	Fin	Durée	Visa Stagiaire	Visa Formateur
15/06/2026	08:00	12:00	04:00		
15/06/2026	13:00	16:00	03:00		

Jour	Début	Fin	Durée	Visa Stagiaire	Visa Formateur
16/06/2026	08:00	12:00	04:00		
16/06/2026	13:00	16:00	03:00		
17/06/2026	08:00	12:00	04:00		
17/06/2026	13:00	16:00	03:00		
18/06/2026	08:00	12:00	04:00		
18/06/2026	13:00	16:00	03:00		

Par ma signature, je reconnais avoir dispensé la formation ci-dessus nommée

Nom	Prenom	Dates d'animations	Visa formateur
HEBERT	FREDERICK	Du 15/06/2026 au 18/06/2026	

Je soussignée, Anne-Laure MINAND, représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences ONET TECHNOLOGIES TI,

Atteste que **JEROME BLAISE**, de l'entreprise IP - INTERIM PLACEMENT 4,

a suivi l'action de formation

Initial Savoir Commun du Nucléaire de niveau 2 (SCN2) - Option RN,

sur la session n°26254751PS,

Nature de l'action concourant au développement des compétences : action de formation.

qui s'est déroulée en Présentiel du 15/06/2026 au 18/06/2026

pour une durée de : 28:00 heures,

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, ONET TECHNOLOGIES TI s'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à PIERRELATTE, le 18/06/2026.

Anne-Laure MINAND – Responsable Formation

ONET TECHNOLOGIES TI

Centre de Formation

Etablissement Secondaire inscrit au RCS de TOURS

012 rue Louis VILLAIRE

26720 PIERRELATTE

Capital de 2 000 000 €

SIRET : 388 035 107 00290 - APE 8559A

Tél : 04 75 92 30 30 - Fax : 04 75 92 30 35

CERTIFICAT DE STAGE

N° **URN2625030015PS**

Je soussignée, Anne-Laure MINAND, responsable de la

**FORMATION AUX PERSONNELS INTERVENANT DANS DES ETABLISSEMENTS
COMPORTANT AU MOINS UNE INB OU UNE INSTALLATION INDIVIDUELLE DANS LE
PERIMETRE D'UNE INBS**

Certifie que Monsieur JEROME BLAISE,

A suivi l'intégralité du stage

Initial Savoir Commun du Nucléaire de niveau 2 (SCN2) - Option RN

Qui s'est déroulé à PIERRELATTE

En langue française.

Session N°26254751PS du 15/06/2026 au 18/06/2026 (28:00 heures) et a obtenu un avis
FAVORABLE à l'issue de la validation des acquis.

Ce stage est conforme aux cahiers des charges CEFRI/SPE-F-0402, CEFRI/SPE-F-0408, et à la
convention SCN-CSQ et RP et son annexe technique référence D 4008.10.11.13/0833 aux
indices applicables.

Certificat valable 4 ans jusqu'au **18/06/2030**, délivré pour valoir ce que de droit

Numéro de certificat CEFRI 015F valable jusqu'au 30/04/2027.

Numéro d'agrément EDF n°41 délivré le 01/09/2014.

Fait à PIERRELATTE, le 18/06/2026

ONET TECHNOLOGIES TI
Centre de Formation
Etablissement Secondaire inscrit au RCS de TOURS
017 rue Louis HILAIRE
26700 PIERRELATTE
SIREN : 388 035 107 - Capital de 2 000 000 €
SIRET : 388 035 107 00290 - APE 8559A
Tél. : 04 75 92 30 30 - Fax : 04 75 92 30 35

Centre de Formation

Durée

4.00 jour(s)
28:00 heures

Public

Tout intervenant travaillant sur l'installation industrielle d'un CNPE et devant être habilité HN2

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité :

- Mettre en œuvre son rôle et ses responsabilités de chargés de travaux au sein de l'organisation d'un CNPE dans toutes les étapes d'une intervention.
- Exercer son rôle dans la gestion des anomalies détectées lors de ses interventions.

Programme

- Accueil et présentation de la formation
- Risques en CNPE (Sûreté et sécurité)
- Rôles du chargés de travaux lors de l'appropriation
- Rôles du chargés de travaux lors de la réalisation avant les travaux
- Rôles du chargés de travaux lors de la réalisation pendant les travaux
- Rôles du chargés de travaux lors de la clôture de l'intervention
- Validation des acquis théoriques
- Synthèse et bilan de la formation

Méthodes et supports

- Progression pédagogique par objectifs
- Démarche pédagogique principalement utilisant les méthodes expositive et interrogative
- Alternance de séquences théoriques et d'exercices pratiques
- La réussite aux validations des acquis, participe à la délivrance par l'employeur de l'habilitation HN2
- Chantier-école possédant l'agrément EDF

Prérequis

1. Maîtrise de la langue d'enseignement : Français lu, écrit, parlé
2. Avoir réalisé trois interventions distinctes en CNPE en tant qu'intervenant habilité HN1
3. Être en possession d'un certificat de stage SCN Niveau 1 datant de moins de 4 ans
4. Être en possession d'un certificat de stage CSQ datant de moins de 4 ans

Modalités d'évaluation

- Validation des Acquis Théoriques (VAT) par QCM de 40 questions valant 1 point chacune.
- Validation des Acquis en Situation (VAS) selon 20 critères comportementaux valant 2 points chacun.

Critères de réussite

Le certificat SCN2 est délivré si le stagiaire obtient :

- VAT $\geq$ à 15 / 20. Pour un résultat $\geq$ 8 / 20 et $<$ 15 / 20, le stagiaire se verra proposer une nouvelle VAT (rattrapage).
- ET
- VAS $\geq$ 32 / 40.